

# **CONCOURS VIDEO**

(COURTS METRAGES)

Dans le cadre du colloque « ADOLESCENCE ET SCOLARITE »  
du 9 et 10 décembre 2009

## **DOSSIER D'INSCRIPTION**

Ce dossier comprend :

- une fiche d'inscription
  
- un modèle d'autorisation de droit à l'image
  
- le règlement complet du concours

Pour être valide, votre vidéo devra être accompagnée de l'ensemble  
de ces documents complétés et signés.

# FICHE D'INSCRIPTION CONCOURS

## LE PARTICIPANT

Prénom ..... NOM .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Pays ..... Téléphone .....

Email .....

Site web .....

## LE FILM

Titre .....

Durée ..... Date de réalisation .....

Outil(s) utilisé(s) pour la réalisation du film

.....  
.....

Résumé du film (synopsis) .....

.....  
.....  
.....  
.....

Note du réalisateur

.....  
.....  
.....  
.....

En signant cette fiche d'inscription, je certifie que les informations fournies sont exactes.

Date et signature (représentant légal pour les mineurs) :

## AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE CONCOURS VIDEO

Je soussigné(e)

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

Reconnais avoir été filmé lors de la réalisation du film .....

réalisé par ..... et déclare avoir accepté à titre gracieux, la fixation de mon image et/ou de ma voix.

Je reconnais donc donner à titre gracieux au réalisateur et à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait mon accord pour procéder à toutes formes de diffusions et/ou d'exploitations de cet enregistrement, en intégralité ou par extrait, et ce, quels que soient les moyens d'exploitations ou de diffusions et ce, sans limitation de durée.

Enfin, je reconnais avoir librement souhaité participer à cet enregistrement et reconnais donc sans aucune restriction que je ne percevrais aucune rémunération, à quel titre et sous quelque forme que ce soit, en contrepartie des autorisations ci-avant énumérées.

Date et signature (représentant légal pour les mineurs) :

# RÈGLEMENT CONCOURS

## **Article 1** : Présentation du concours

Le concours vidéo est organisé par l'association « Orion » dans le cadre du colloque sur « adolescence et scolarité » qui aura lieu du 9 et 10 décembre 2009. Ce concours est ouvert à tous les collégiens et les lycéens et a pour but la réalisation d'un court métrage répondant aux conditions définies dans l'article 2.

## **Article 2** : Conditions de participation

Les outils utilisés pour la création du film sont libres (téléphone portable, caméscope, appareil photo...).

Le thème « Ta vie de collégien ou de lycéen ». La durée du film n'excédera pas 3 minutes, générique compris et devra avoir été réalisé en 2009. Le film sera parlant ou muet. S'il n'est pas en français, il devra être sous-titré.

## **Article 3** : L'inscription

L'inscription est gratuite, néanmoins, tous les frais concernant l'envoi des films sont à la charge des participants. Une même personne pourra présenter qu'un film.

Les films proposés ne devront pas avoir été déjà primés dans un autre concours et le participant doit en être l'auteur. Les films ne devront pas porter atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques ou morales. Pour présenter un film, chaque participant devra posséder toutes les autorisations nécessaires, et notamment celles des droits musicaux (les organisateurs du concours ne prennent aucune responsabilité concernant la déclaration des extraits musicaux à la SACEM) et droits à l'image des personnes filmées. Nous tenons à votre disposition des modèles d'autorisations types.

Pour valider l'inscription, chaque participant devra envoyer les documents suivants :

- Le film sur supports CD ou DVD au format AVI ou MPEG
- Le présent règlement daté et signé
- La fiche d'inscription complétée et signée
- L'autorisation pour les droits musicaux
- L'autorisation pour le droit à l'image

Le dossier d'inscription complet devra parvenir aux organisateurs du concours au plus tard le 15 Novembre 2009 à :

Association Orion  
Concours Vidéo  
10, rue Michelet  
83400 HYERES

## **Article 4** : Sélection

La sélection des films gagnants sera effectuée par un jury désigné par les organisateurs. Aucun film reçu après la date butoir ou dont l'inscription est incomplète (voir article 3) ne sera examiné.

Concernant le prix, les membres du jury prendront une décision sur les critères suivants :

- Créativité.
- Originalité.

La qualité technique de l'image ne sera pas un critère compte tenu que ce concours est ouvert à toutes les techniques de prise de vue (appareil photo numérique, téléphone portable, caméra dv...).

Les délibérations du jury sont confidentielles et ne pourront faire l'objet de réclamations.

Le palmarès sera dévoilé le 10 décembre 2009.

Les dix films sélectionnés pour la finale du concours seront informés au plus tard le 27 novembre 2009

#### **Article 5 : Droit et diffusion des films**

Les participants cèdent aux organisateurs, sans contrepartie, le droit de diffusion des œuvres inscrites au concours, gratuitement, pendant toute la durée du colloque.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols, à la perte ou à la destruction des supports.

Il appartient donc aux intéressés de souscrire une assurance individuelle.

Aucun des auteurs de court-métrage ne pourra prétendre à une rémunération pour la diffusion de son film lors du colloque.

#### **Article 6 : Annulation et modification**

En cas d'événement ou problème indépendant de leur volonté, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier les dates et lieux du concours. Les organisateurs se réservent également le droit de modifier la valeur et la nature des prix en cas de nécessité.

#### **Article 7 : Prix**

Les films proposés concourent pour :

- 1<sup>er</sup> Prix : un bon d'achat FNAC d'une valeur de deux cents euros. Le Trophée Ciné-Orion.
- 2<sup>ème</sup> Prix : un bon d'achat FNAC d'une valeur de cent euros.
- 3<sup>ème</sup> Prix : un bon d'achat de 60 euros.

#### **Article 7 : Acceptation du règlement**

L'inscription entraîne le respect du règlement. Ne seront prises en considération que les fiches d'inscription dûment et clairement remplies et signées. Le non-respect du règlement entraînera l'élimination du court-métrage à tout moment du concours.

NOM, prénom :

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé » (représentant légal pour les mineurs) :